

PLUi

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE (72)



Élaboration

RAPPORTS DE SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

SOURCE : CPIE DE LA SARTHE

05.9



PLUi APPROUVÉ LE : 13/02/2020
RÉVISION ALLÉGÉE DU 11/02/2021
MODIFICATION N°1 DU 11/07/2024
MISE EN COMPATIBILITÉ DU 18/09/2025

Vu pour être annexé la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sud Sarthe en date du 13 février 2020,

Approuvant l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Sud Sarthe,

Le Président,
François BOUSSARD





Analyse Trame Verte et Bleue du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Sud Sarthe

Mars - Juin 2018



Présentation du contexte

Une démarche de Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui porte sur le territoire de plusieurs communes, soit pour la Communauté de Communes Sud Sarthe sur 19 communes et une commune déléguée. Ce document de planification co-construit avec les élus, en concertation avec les habitants, permet de renforcer la solidarité entre communes et de répondre aux problématiques d'aménagement à une échelle pertinente. Cet outil permet ainsi de poser et de répondre aux enjeux du territoire sur les thématiques liées à l'aménagement, au transport, à l'habitat, l'économie, l'environnement.

Initié par des diagnostics environnementaux et territoriaux depuis 2017, le projet de PLUi de la communauté de communes Sud Sarthe, porté par les élus, a pour but d'homogénéiser les documents d'urbanisme locaux et de fédérer autour d'un projet territorial cohérent. Le projet de PLUi sera soumis à enquête publique, puis à approbation à l'horizon 2020.

Répondre au cadre législatif des lois Grenelle en favorisant la proximité et le lien avec les acteurs locaux

Depuis la mise en place des lois « Grenelle I » (2009) et « Grenelle II » (2010), les codes de l'urbanisme et de l'environnement intègrent des articles et objectifs liés à la « Trame Verte et Bleue », c'est-à-dire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques.

Ces lois fixent la définition et les objectifs de l'outil d'aménagement du territoire qu'est la Trame Verte et Bleue, qui se décline aux différentes échelles : nationale, régionale, jusqu'aux documents de planification locaux tel que les SCoT, PLUi et PLU. Ces documents, et notamment le PLUi, doivent inscrire l'objectif de préservation de la biodiversité et la remise en bon état écologiques (art. L.101-2 du code de l'urbanisme).

La CC Sud Sarthe a souhaité co-construire son PLUi avec la volonté de préserver son environnement et son cadre de vie à travers la réalisation d'inventaires et diagnostics sur son territoire. **C'est dans ce contexte qu'intervient l'analyse Trame Verte et Bleue du projet de PLUi de la Communauté de Communes Sud Sarthe.**

Les missions du CPIE

Le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir a ainsi été missionné par la Communauté de Communes Sud-Sarthe pour la réalisation de l'analyse Trame Verte et Bleue (TVB) de son projet de PLUi.

Le rôle du CPIE est d'apporter à travers l'analyse des données existantes, les éléments nécessaires à la Communauté de Communes pour la prise en compte des exigences et richesses environnementales au sein de son document d'urbanisme. En complément de cette mission d'expertise, le CPIE a aussi un rôle de sensibilisation auprès des élus et de la population sur les enjeux environnementaux du territoire.



Sommaire

I. Présentation de la démarche 4

1. La Trame Verte et Bleue, les principes 4
2. Présentation du cycle d'ateliers 4

II. Identification de la Trame Verte et Bleue (TVB) ... 6

1. Les Sous-frames d'étude 6
2. Les cœurs de biodiversité 6
3. Les corridors écologiques 13
4. Les ruptures de continuités écologiques 20
5. Les enjeux en matière de Trame Verte et Bleue – Contribution au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) 27



I. Présentation de la démarche

1. La Trame Verte et Bleue, les principes

Concept de Trame Verte et Bleue

Le concept de Trame Verte et Bleue est issu du domaine de l'écologie du paysage. Il permet de prendre en compte les spécificités et l'agencement d'un territoire dans l'étude du monde vivant et de ses dynamiques. Ainsi, chaque élément du paysage, de notre cadre de vie, peut constituer un support de développement, de déplacement ou de dispersion, pour les espèces animales et végétales. Pour que la biodiversité présente sur un territoire puisse réaliser son cycle de vie c'est à dire se nourrir, se déplacer, se reproduire, les milieux qui sont propices à son développement doivent-être connectés entre eux. Ces connexions sont appelées continuités écologiques.

Cependant les activités humaines menacent et altèrent de nombreuses continuités en générant des obstacles à la circulation des espèces ou en détruisant des habitats (axes routiers, urbanisation, clôtures, éclairage etc.). Ce phénomène est dit de « fragmentation ».

Plus un territoire est fragmenté, plus il est difficile pour la biodiversité de s'adapter et de survivre.

C'est dans ce cadre de fragilisation des habitats et d'érosion généralisée de la biodiversité qu'intervient le concept de Trame Verte et Bleue (TVB).

L'analyse Trame Verte et Bleue

L'analyse Trame Verte et Bleue a pour objectif d'identifier le réseau écologique existant en se basant sur les données connues et disponibles, c'est à dire de localiser les éléments propices à la biodiversité, de les qualifier selon leur état et leurs connexions et de répertorier tous les éléments de rupture des continuités.

Cette analyse propose donc à la fois l'identification cartographique de la Trame Verte et Bleue du territoire mais aussi de mettre en avant les enjeux que rencontre le territoire dans son développement, en lien avec la Trame Verte et Bleue, afin d'agir pour sa préservation voire sa restauration.

2. Présentation du cycle d'ateliers

L'analyse Trame Verte et Bleue s'est construite autour de deux éléments :

- Les données existantes et disponibles sur le territoire d'étude
- La volonté de la collectivité et du CPIE d'identifier une Trame Verte et Bleue appropriable et appropriée.

Une démarche de co-construction avec un groupe de travail Trame Verte et Bleue, composé d'élus et de citoyens mobilisés par la Communauté de Communes Sud Sarthe, a ainsi été mise en œuvre. Ce groupe c'est largement impliqué dans cette démarche, avec la présence de 30 à 50 personnes sur chaque atelier.



Un cycle d'ateliers a été proposé et réalisé comme suit de mars à juin 2018 :

- Réunion de culture commune sur la Trame Verte et Bleue (29 mars 2018)
Recueil des représentations, volontés et craintes, apport des notions principales.
- Atelier cœurs de biodiversité (11 avril 2018)
Apport des définitions, apport de données et identification des cœurs de biodiversité
- Atelier corridors écologiques (03 mai 2018)
Apport des définitions, apport de données et identification des corridors écologiques
- Sortie terrain (25 mai 2018)
Visite d'exploitations et témoignages sur les pratiques, choix, contraintes
- Atelier ruptures de continuités écologiques (30 mai 2018)
Apport des définitions, apport de données et validation des ruptures sur le territoire
- Atelier formalisation des enjeux (07 juin 2018)
Bilan des ateliers, proposition d'enjeux et objectifs, priorisation des objectifs pour le PADD

Lors de chaque atelier, le CPIE a présenté les données existantes sur le territoire comme support de choix objectifs pour le groupe de travail dans le but de localiser les cœurs de biodiversité et les corridors écologiques structurants du territoire. Cette démarche de co-construction ayant pour objectifs :

- Une appropriation par les acteurs du territoire des notions de Trame Verte et Bleue
- Une appropriation par les acteurs du territoire des données et caractéristiques du territoire
- Un apport de connaissances complémentaires par le groupe de travail sur les caractéristiques locales du territoire.

Pour donner toutes les clés au groupe de travail sur le déroulé de l'analyse trame verte et bleue un « carnet du participant » a été rédigé et distribué présentant : le contexte territorial et réglementaire, les missions du CPIE, le rôle du groupe de travail, les grandes définitions de la Trame Verte et Bleue et les grandes caractéristiques paysagères du territoire.



II. Identification de la Trame Verte et Bleue (TVB)

1. Les Sous-trames d'étude

La Trame Verte et Bleue est le réseau simplifié des continuités écologiques structurantes du territoire et peut-être scindée en différentes « sous-trame », par grand type de milieux identifié. Chaque territoire ayant ses caractéristiques, les sous-trames étudiées sont susceptibles de varier d'un lieu à l'autre en fonction de ses spécificités.

Le choix des sous-trames a été réalisé par le CPIE au regard des sous-trames identifiées au sein des documents d'échelle supérieure que sont le Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire et le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Vallée du Loir (SCoT PVL), ainsi que des éléments paysagers structurants, vu avec le groupe de travail lors du premier atelier.

Doivent ainsi apparaître au regard des caractéristiques paysagères et écologiques du territoire les sous-trames : milieux humides, cours d'eau, bocage, forêt et boisement et milieux ouverts naturels. Seules les sous-trames milieux humides, bocage et forêt/boisement ont été étudiées avec le groupe de travail, car les données étaient présentes, appropriables et il était possible d'affiner cette trame au niveau local regard du SCoT PVL.

La sous-trame milieux ouverts naturels n'a pas été étudiée avec le groupe de travail ni en interne par le CPIE car il n'existe actuellement aucunes données plus fines que les données définies par le SCoT PVL, sans la réalisation préalable d'inventaires complémentaires et d'une étude cartographique précise. Les continuités identifiées par le SCoT ont ainsi été reprises, dans l'attente d'être affinées, comme continuités de la sous-trame milieux ouverts naturels de la communauté de communes Sud Sarthe.

Concernant les cours d'eau, aucune hiérarchisation n'est possible à l'heure actuelle car la majorité des cours d'eau n'a pas été diagnostiqué, notamment pour toute la partie sud du territoire. Cette sous-trame n'a donc pas été étudié par le CPIE en interne ni avec le groupe de travail. La CC Sud Sarthe est en attente des diagnostics à venir sur le territoire pour apporter une hiérarchisation plus fine que celle du SRCE Pays-de-la-Loire, reprise par le SCoT PVL.

Le travail d'identification de la Trame Verte et Bleue nécessitera d'être précisé dans les années à venir avec l'acquisition de données nouvelles et plus précises sur les sous-trames milieux humide via l'inventaire des zones humides, sur les cours d'eau via les diagnostics qui seront réalisés dans les années à venir par le nouveau syndicat mixte (remplacement du syndicat du bassin de l'Aune) qui couvrira l'ensemble du territoire de la CC Sud Sarthe. Eventuellement la sous-trame milieux naturels ouverts pourra être affinée si la collectivité ou le Pays Vallée du Loir souhaitent compléter la connaissance de ces milieux (proposition du CPIE et du CEN d'un projet de travail sur la trame sèche : coteaux et milieux secs).

2. Les cœurs de biodiversité

Rappel des définitions

« Les réservoirs de biodiversité [ou cœur de biodiversité] sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations



d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement). » - *Centre de ressources trame verte et bleue* <http://www.trameverteetbleue.fr/>

Méthode d'identification

Les données utilisées

- **Sous-trame Bocagère**
 - BD Topo 2017*, couche végétation, haies : Maille de densité de haies.
 - RPG 2016** : parcelles en prairie permanente, estive, lande, prairie temporaire, fourrage.
 - DREAL 2011 : Pré-localisation des zones humides.
 - Zonages règlementaires et de connaissance (Natura 2000, ZNIEFF I et II, RNR, ENS)

*Base de données Topographiques – Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

**Registre parcellaire graphique, ilots anonymes – Issu des déclarations PAC, Direction Départementale des Territoires

- **Sous-trame forestière**
 - BD Topo 2017, couche végétation, boisement.
 - Corine Land Cover 2012, espaces boisés (feuillus, mixtes, résineux).
 - Zonages règlementaires et de connaissance (Natura 2000, ZNIEFF I et II, RNR, ENS).
- **Sous-trame milieux humides**
 - DREAL 2011 : Pré-localisation des zones humides.
 - BD Topo 2017, surfaces en eau.
 - RPG 2016 : parcelles en prairie permanente, estive, lande, prairie temporaire, fourrage.
 - Zonages règlementaires et de connaissance (Natura 2000, ZNIEFF I et II, RNR, ENS).

Données et argumentaire présentés au groupe de travail Trame Verte et Bleue

Ci-après, le contenu des fiches distribuées au groupe de travail lors de l'atelier « Cœurs de biodiversité » du 11 avril 2018 pour leur appropriation avant l'identification des cœurs de biodiversité.

- **Sous-trame Bocagère**

On entend ici par espace « bocager » non pas uniquement des espaces marqués par la présence de haies mais la combinaison de différents milieux : les milieux prairiaux, les haies champêtres et/ou vieux arbres, et dans certains cas, des zones humides et/ou des mares.

Le Sud Sarthe ne comporte pas aujourd'hui d'espaces bocagers denses, au maillage très important, comme il est possible d'en retrouver plus au nord du département. La présence et la répartition des haies et des prairies ont évolué au cours des dernières décennies en lien avec l'évolution des pratiques agricoles, pour se concentrer aujourd'hui aux espaces de fond de vallée (Loir et affluents) ou aux zones agricoles peu propices à la mise en grande culture.

Un cœur de biodiversité bocager en Sud Sarthe est avant tout un espace qui combine idéalement le maximum de milieux différents cités précédemment, avec notamment la présence à minima de prairies et de haies. Néanmoins, la présence de haies en zones de plateaux cultivés reste importante. Elles constituent les dernières zones refuges pour certaines espèces inféodées aux milieux ouverts, notamment en leur offrant un abri, de la nourriture (insectes, baies etc.) et apportent de nombreux services (climatiques, régulation de l'eau, pollinisation, formation des sols etc.).

Certains facteurs d'évolution des espaces bocagers et menaces

- La mise en culture des prairies (cultures, maraîchage)
- La plantation en fond de vallée, en peuplier notamment
- L'arrachage ou la coupe de haies sans perspectives de repousse
- Un mauvais entretien des haies

- **Sous-trame milieux forestiers**

Les milieux forestiers sont bien représentés sur le territoire de la communauté de communes Sud Sarthe, comptant 36 % de l'occupation du sol du territoire. Les boisements sont répartis à la fois en massifs forestiers relativement denses comme sur les communes d'Yvré-le-Polin (Bois de St-Hubert), Pontvallain, Château l'Hermitage, Mayet (Forêt de Bercée) ou encore Savigné-sous-le-Lude ; et en de nombreux boisements plus restreints et bosquets répartis sur l'ensemble du territoire. Les boisements feuillus présentent une plus grande diversité d'habitats et donc un potentiel d'accueil d'espèces plus important que les boisements résineux. La diversité biologique liée aux boisements dépend en partie de leur gestion, permettant de conserver ou non une diversité d'habitats (arbres d'âges différents, trame de vieux bois, diversité de milieux (zones de fourrés, taillis, futaies etc.) et d'essences, mode de sortie du bois abattu, types de coupes etc.). Les espèces strictement forestières, c'est à dire qui ne supportent que des conditions forestières et non de lisière vivent essentiellement dans les massifs importants leurs permettant d'avoir des conditions (luminosité, humidité, bruit, faune et flore présente, abri etc.) propices à leur développement. Un boisement en plateau cultivé ou en plaine alluviale et un massif forestier important n'accueilleront ainsi pas nécessairement les mêmes espèces.

Certains facteurs d'évolution et menaces

- Perte de diversité par un remplacement progressif des feuillus par les résineux (banalisation/homogénéisation)
- Perte de diversité dans le cas d'une gestion peu propice (culture mono spécifique, suppression du sous-bois, suppression des vieux arbres, etc.)

- **Sous-trame milieux humides**

En Sud Sarthe les milieux humides sont essentiellement liés aux nombreux cours d'eau qui parcourent le territoire et se retrouvent ainsi souvent en fond de vallées, aux abords des ruisseaux ou au sein de la plaine alluviale du Loir. Les habitats de milieux humides sont aussi associés au maillage des mares du territoire et aux alentours de certains étangs, en fonction de leur gestion. Les habitats associés aux milieux humides sont très diversifiés. Ils peuvent être des espaces agricoles de type prairies de fauche humide ou de pâturage mais aussi des boisements humides, des habitats tourbeux, des ensembles de végétation haute sur sols riches (mégaphorbiaies), des roselières ...

Un des moyens de localisation des milieux humides est d'utiliser la classification en zone humide. Pour rappel, selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. [L.211-1](#)).

Les zones humides ne présentent pas toutes des milieux humides d'intérêt écologique fort, en dehors de leurs intérêts hydrologiques et climatiques. Ainsi, la présence de milieux ouverts non cultivés de type prairies, landes ou bien des boisements (autre que peupleraies denses et/ou non entretenues qui sont peu favorable au développement d'une diversité d'espèces) permettent de préciser les espaces où la biodiversité liée aux milieux humides est la plus intéressante. De même, tous les abords de cours d'eau ne sont pas nécessairement classés en zones humides mais peuvent présenter des milieux intéressants liés aux fonctionnalités des cours d'eau. Des zonages de type ZNIEFF I et II, Natura 2000, ENS, RNR, peuvent permettre l'apport d'éléments complémentaires de connaissance à ce sujet.

Certains facteurs d'évolution et menaces

- Plantation des zones humides ouvertes de type prairies, marais, tourbières etc.
- Recolonisation ligneuse spontanée suite à un abandon des pratiques agricoles d'élevage
- Drainage, mise en culture, recalibrage
- Mise en eau (création d'étang, réserve d'eau pour l'irrigation)

- Artificialisation (Urbanisation, parking...)

Identification des cœurs de biodiversité par le groupe de travail TVB

Choix de la méthode d'identification

La méthode mise en place a pour volonté de proposer des critères objectifs d'identification des éléments de la Trame Verte et Bleue, appropriables par tous, en étant en accord avec les grands principes de définitions de la Trame Verte et Bleue et d'écologie du paysage.

La première étape réalisée par le groupe de travail (divisé en sous-groupes thématiques) fut de s'approprier les données fournies sous forme cartographique et de localiser les grandes zones leur semblant être les plus représentatives de la sous-trame étudiée. Une fois ces espaces localisés, les sous-groupes ont hiérarchisés ces espaces entre eux, via différents critères issus des domaines de l'écologie et de l'écologie du paysage, utilisés pour la démarche Trame Verte et Bleue.

Pour chaque critère sont proposés 2 à 4 possibilités, associées à un nombre de points à attribuer. Ces points correspondent à l'intérêt écologique de la possibilité présentée. Lorsque tous les critères ont été passés en revue, les espaces qui ont le total de points le plus élevés sont les plus intéressants et potentiellement des cœurs de biodiversité. Chaque sous-groupe a ainsi proposé son analyse à l'ensemble du groupe de travail, proposant ainsi les cœurs de biodiversité retenus. Ces cœurs ont été discutés avec l'ensemble des participants à l'atelier, argumentés, amendés et validés par ceux-ci.

En complément des critères appliqués sur le territoire intercommunal, les éléments limitrophes à la communauté de commune ont été pris en compte. Ainsi, à la demande du groupe de travail, certains secteurs ont été ajoutés à la liste des cœurs de biodiversité dans le cas de communes limitrophes, où certains milieux notamment des boisements, font partie d'un plus vaste ensemble dépassant l'échelle intercommunale.

D'autres espaces non identifiés via la méthodologie proposée ont été mis en avant par les élus locaux qui ont souhaité les intégrer aux cœurs de biodiversité de la CC Sud Sarthe (ex : Bois à Yvré-le-Polin).

Consigne d'identification fournie au groupe de travail

Identifier les espaces d'importance sur le territoire : cœurs et espaces relais potentiels

Identifiez grâce aux données à disposition les différents espaces caractéristiques des milieux *Bocager/forestiers/humides* (en fonction du sous-groupe) sur le territoire, où ce milieu est le mieux représenté et le plus fonctionnel. *Tracez les secteurs identifiés sur le calque, même si vous n'êtes pas sûr de leurs limites*

Hiérarchiser les espaces d'importance sur le territoire : cœurs et espaces relais potentiels

Une fois les grands secteurs d'intérêt identifiés, il est nécessaire de les caractériser pour essayer d'évaluer si oui ou non ils pourraient constituer des cœurs de biodiversité.

Pour chaque secteur identifié, passer en revue les critères de choix 1 à 4 et apposer un pion/jeton par critère, correspondant au nombre de points de la réponse choisie.

Les critères utilisés

1. L'état – La fonctionnalité des milieux présents

Sous-trame bocagère

- Densité de haies importante + prairies + zones humides/surfaces en eau 7 pts
- Densité de haies importante + prairies 5 pts
- Densité de haies moyenne + prairies + zones humides/surfaces en eau 5 pts
- Densité de haies moyenne + prairies 3 pts
- Densité de haies importante + peu de prairies 3 pts
- Densité de haies peu importante, prairies ou peu de prairies 0 pts
- Densité de haies moyenne ou peu importante, peu ou pas de prairies 0 pts

Sous-trame boisements

- Boisements feuillus 5 pts
- Boisements mixtes 3 pts
- Boisements résineux 0 pts

Sous-trame milieux humides

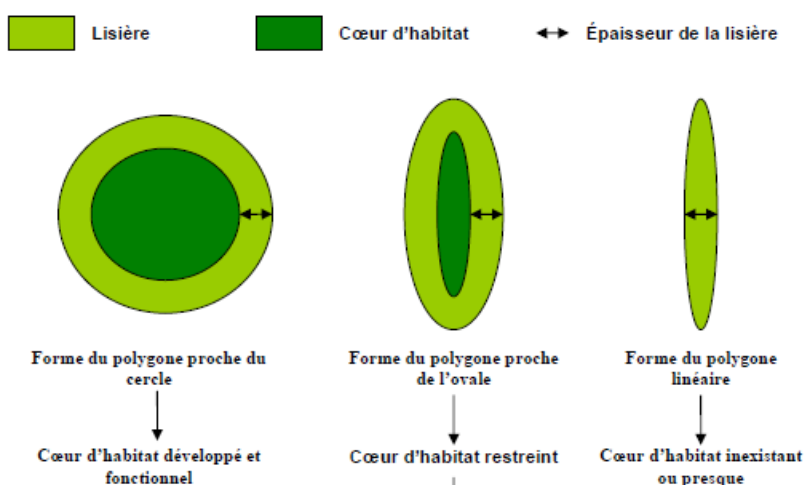
- Pré localisation zones humides et/ou surfaces en eau + prairies 5 pts
- Pré localisation zones humides et/ou surfaces en eau 3 pts

2. La taille des espaces ciblés

- Espace de taille importante au regard du territoire 5 pts
- Espaces de taille moyenne au regard du territoire 3 pts
- Espace de faible taille au regard du territoire 0 pt

3. La « forme » des espaces ciblés

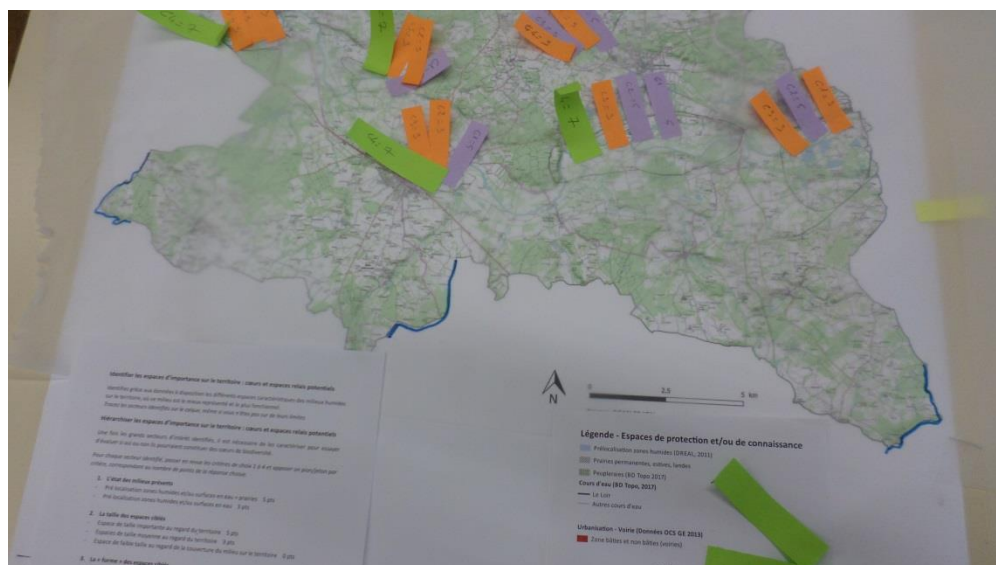
- Espace compact, non ou peu mité 5 pts
- Espace moyennement compact 3 pts
- Espace peu compact, mité 0 pts



4. La présence d'espaces naturels protégés et/ou de zonage de connaissance

- RNR, Natura 2000, ENS, ZNIEFF I, ZNIEFF II 7pts
- Espace « ordinaire » 0pts

Photographies de l'atelier (Pontvallain, le 11 avril 2018)



Les cœurs de biodiversité identifiés



LEGENDE

Les cœurs de biodiversité

Forestier

Bocager

Milieux naturels ouverts (données issues du SCoT PVL)

Milieux humides

Le territoire Sud Sarthe

Périmètre CC Sud Sarthe

Réseau hydrographique

Le Loir

Autres cours d'eau

Occupation du sol majoritaire

Massifs forestiers

Espaces majoritairement agricoles

Zone bâties et axes routiers



0 2.5 5 km

Sources : BD Topo 2017 (IGN), Corine Land Cover (2012), OCS GE (2013), SCoT PVL



3. Les corridors écologiques

Rappel des définitions

« Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au paragraphe I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement). » - *Centre de ressources trame verte et bleue*

Méthode d'identification

Les données utilisées

- **Sous-trame Bocagère**
 - BD Topo 2017*, couche végétation, haies : Maille de densité de haies.
 - RPG 2016** : parcelles en prairie permanente, estive, lande, prairie temporaire, fourrage.
 - DREAL 2011 : Pré-localisation des zones humides.

**Base de données Topographiques – Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)*

***Registre parcellaire graphique, ilots anonymes – Issu des déclarations PAC, Direction Départementale des Territoires*

- **Sous-trame forestière**
 - Corine Land Cover 2012, espaces boisés (feuillus, mixtes, résineux).
 - BD Topo 2017, couche végétation

Données et argumentaire présentés au du groupe de travail Trame Verte et Bleue

La présentation des milieux du 1^{er} atelier vaut pour ce second atelier « Corridors écologiques » du 03 mai 2018, les sous-trames étant les mêmes. Une description plus fine de ce qu'est un corridor pour leur identification a été proposée aux membres du groupe de travail, [voir argumentaire ci-après](#) :

Les activités humaines de ces dernières décennies ont transformé le fonctionnement biologique des territoires, notamment via une forte urbanisation, la création de voirie et autres infrastructures, l'implantation d'activités industrielles, l'évolution des pratiques agricoles... **Ces aménagements et activités contraignent les déplacements de la faune et de la flore sur le territoire** ne laissant à la biodiversité que certains espaces pour leurs déplacements, qu'ils soient quotidiens ou migratoires. **Ces zones de passage privilégiées sont appelés corridors écologiques.** Il s'agit de zones répondant aux besoins minimums des espèces, pour rejoindre des zones propices ou nécessaires à leur développement de façon ponctuelle (reproduction) ou plus permanente. Ils permettent ainsi en partie de relier des espaces relais et/ou cœurs de biodiversité entre eux.

Les corridors écologiques peuvent prendre plusieurs formes, ce ne sont pas toujours des espaces composés de milieux spécifiques continus, d'autant plus à l'échelle intercommunale. Certaines espèces ne pourront se déplacer qu'au sein de milieux spécifiques, dans ce cas, le corridor doit être continu d'un point A à un point B. (c'est-à-dire que les milieux propices à l'espèce doivent toujours être connectés.) Au sein du territoire CC Sud Sarthe ce type de corridors n'est pas appréhendable à



l'échelle intercommunale car le territoire est trop morcelé. Néanmoins ces corridors existent à une échelle plus fine, communale et parcellaire.

D'autres espèces peuvent au contraire se déplacer au sein de milieux moins propices mais ponctués d'éléments paysagers qui répondent à leurs besoins (repos, abri, alimentation). C'est sur ce type de corridors, perceptibles et fonctionnels à l'échelle du paysage intercommunal, que nous allons pouvoir travailler.

Les corridors sont des éléments clés du fonctionnement écologique du territoire mais aussi de son cadre de vie. Les cœurs de biodiversité sont des « poches » riches d'un point de vue biologique et paysager mais qui restent très localisées. Ces « poches » sont importantes pour le territoire mais ce sont avant tout les corridors qui participent à l'identité paysagère du territoire et à sa cohérence. Il en est de même pour l'ensemble des services rendus par les structures paysagères, les corridors jouent un rôle important dans leur maintien sur l'ensemble du territoire.

Pour identifier les corridors, nous nous basons sur les continuités existantes et visibles des milieux que nous étudions. Néanmoins il est nécessaire de distinguer deux types de corridors potentiels :

- Les **corridors structurants**, où les milieux étudiés sont relativement bien représentés et relativement continus entre eux.
- Les **corridors diffus** : sont de qualité moindre, soit de par la moindre quantité/qualité des milieux présents soit de par une moins bonne continuité. Ce type de corridor se trouve au sein d'un environnement plus défavorable pour la faune / flore, où les structures de déplacement sont moins présentes ou plus espacées. Pour certaines sous-trames, comme la sous-trame bocagère, ces corridors diffus sont en général d'anciens corridors structurants qui ont été dégradés au fil du temps. Bien que dégradés, ils constituent toujours une zone de passage, où les éléments encore présents jouent un rôle important. Ce sont en effet les uniques refuges encore existants pour la biodiversité.

Identification des corridors écologiques

Choix de la méthode d'identification

La méthode mise en place a pour volonté de proposer des critères objectifs d'identification des éléments de la Trame Verte et Bleue, appropriables par tous, en étant en accord avec les grands principes de définitions de la Trame Verte et Bleue et d'écologie du paysage.

Consigne d'identification proposée au groupe de travail, présentation des critères utilisés

Ci-après, l'exemple de la fiche utilisée pour la sous-trame bocagère

1. Identification des espaces relais

Utilisation carte 1 : Seules les plus fortes densités de haies sont localisées sur la carte.

Identifier les espaces qui vous semblent importants et représentatifs des milieux bocagers en dehors du cœur de biodiversité et qui pourraient être considérés comme des espaces relais.

- Pour cela localiser les espaces où sont agrégés au moins 10 pixels (continuité).

En + :

- La présence de prairies permanentes ajoute de la valeur à l'espace relais.
- Présence d'un zonage de protection valorisation. Ce critère n'est pas obligatoire car les espaces relais sont moins remarquables que des cœurs de biodiversité mais permet de renforcer leur intérêt.



2. Identification des corridors *Utilisation carte 2*

Identifier les corridors de la sous-trame bocagère que vous distinguez, c'est-à-dire les espaces qui forment des continuités, parfois linéaires, sur le territoire et marquées par la présence de haies. Les corridors ne lient pas toujours des cœurs/espaces relais entre eux mais peuvent former des continuités à travers le territoire.

L'identification des corridors se fait sur la base des définitions mise en avant précédemment :

1. Corridors structurants
2. Corridors diffus

3. Hiérarchisation des corridors *Utilisation de la carte 2*

Etape 1 (En sous-groupe)

Tous les corridors, bien qu'utiles, n'ont pas forcément la même « importance », pour cela il est possible de les hiérarchiser, au regard de critères qui leurs confèrent une valeur importante :

- Le corridor lie un cœur de biodiversité à un espace relais ou deux espaces relais entre eux.
- Un corridor diffus est d'autant plus important au sein d'un espace peu propice.

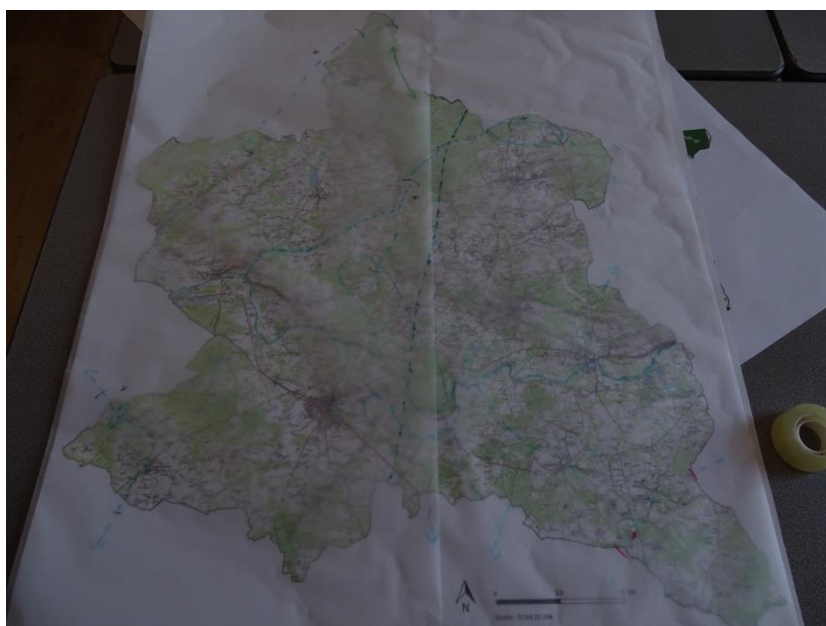
Si vous deviez positionner un curseur révélant l'importance de chaque corridor identifié, en tenant compte des critères ci-dessus et de votre connaissance du territoire, comment le positionneriez-vous ? (Utiliser la feuille « curseurs » en numérotant les corridors identifiés) Justifiez si possible.

Etape 2 (Avec l'ensemble du groupe de travail)

Il est possible de compléter la hiérarchisation des corridors écologiques en visualisant l'ensemble des sous-trames simultanément. En effet, certains corridors issus de sous-trames différentes se superposent et constituent ainsi des lieux de passage d'autant plus importants. Parfois, certains corridors, issus de sous-trames différentes peuvent aussi se compléter : par exemple, pour certaines espèces forestières, le bocage participe en plus des boisements à la liaison de deux espaces relais/cœurs de biodiversité forestiers (et inversement). Ces deux aspects peuvent renforcer l'importance d'un corridor écologique sur le territoire.

Ajustez le curseur si besoin, au regard de ce nouveau critère.

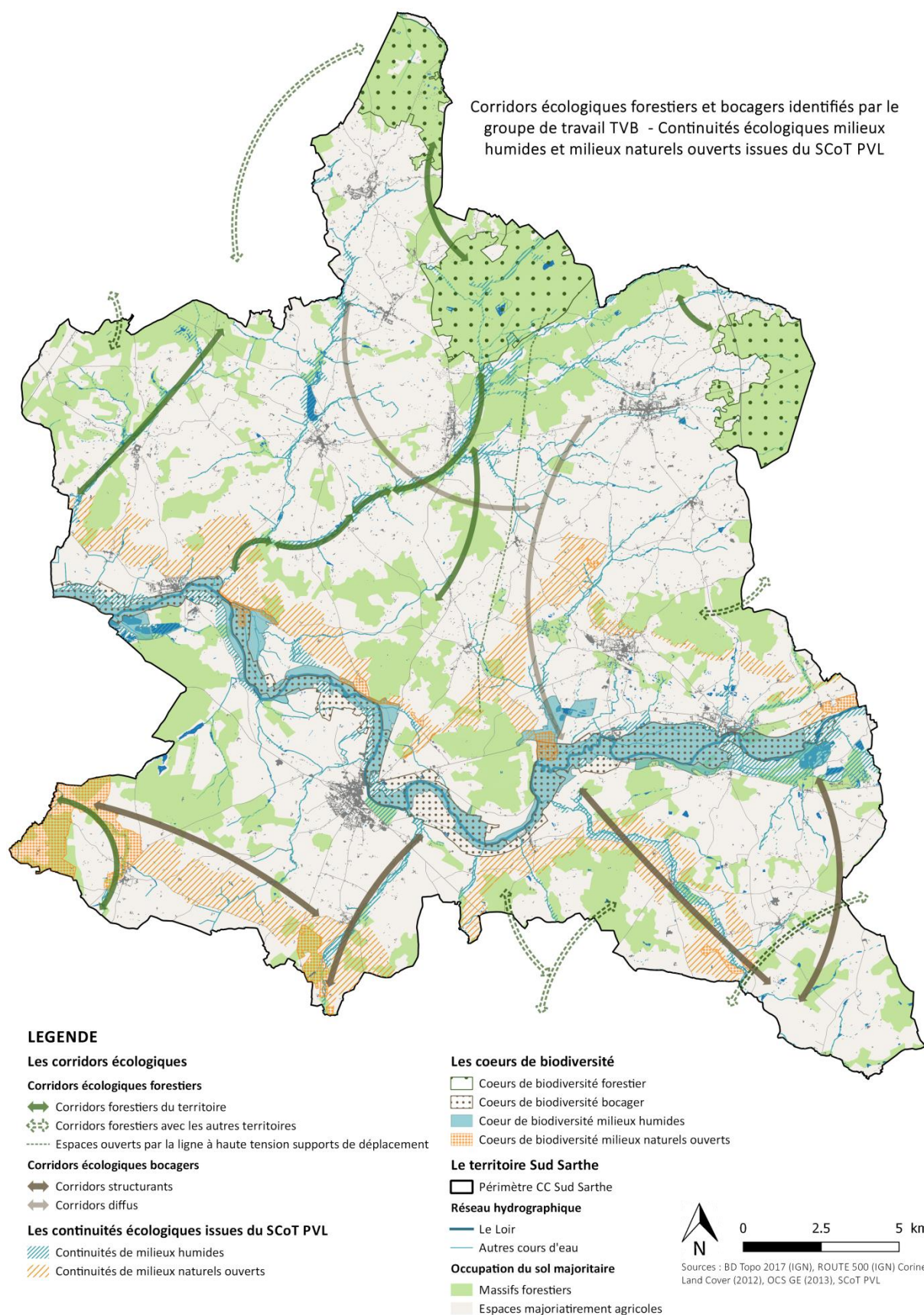
Photographies de l'atelier (Saint-Jean-de-la-Motte, le 03 mai 2018)



Les corridors identifiés par le groupe Trame Verte et Bleue



Les corridors identifiés par le groupe TVB et issus du SCoT Pays Vallée du Loir





Précisions sur certains corridors écologiques

Les corridors bocagers

La notion de corridors « structurant » et « diffus » a été reprise dans la caractérisation des corridors bocagers, qui permet de prendre en compte leur diversité et leur complexité.

Deux corridors bocagers « diffus » ont été identifiés sur le territoire :

- Corridor bocagers « diffus » - Ouest, Mansigné-Pontvallain-Sarcé
Ce corridor est lié au maillage de prairies permanentes
- Corridor bocager « diffus » - Est, Mayet-Aubigné Racan
Ce corridor est lié au maillage de haies (densité)

Les corridors écologiques : la présence de données temporaires

Cette carte synthétise à la fois les corridors identifiés par le groupe de travail et certains éléments complémentaires identifiés par le SCoT Pays Vallée du Loir.

Le groupe de travail a ainsi identifié les cœurs de biodiversité et corridors écologiques des sous-trames forestières et bocagères ainsi que le cœur de biodiversité de la sous-trame milieux humides.

Ont été ajoutés à cette cartographie certains éléments issus du SCoT Pays Vallée du Loir pour garder une cohérence, règlementaire, de compatibilité des PLUi avec les SCoT.

Les continuités écologiques milieux humides

Cette information est **temporaire**, afin de garder une cohérence avec les documents d'échelle supérieure pendant la phase d'inventaire. Les continuités de milieux humides devront être réajustée au regard de l'inventaire zones humides en cours jusqu'en 2019.

Les continuités écologiques milieux naturels ouverts

Le SCoT Pays Vallée du Loir identifie les continuités écologiques de milieux ouverts (associés en partie aux paysages de coteaux induits par les vallées) et les cœurs de biodiversité milieux ouverts du territoire. Ces cœurs de biodiversité sont déjà bien identifiés et reconnus au regard des milieux et espèces qu'ils abritent (Espaces Naturels Sensibles, Réserves Naturelles Régionales, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I). Le CPIE n'a pu travailler sur cette sous-trame avec le groupe de travail car le manque de données nouvelles et précises ne permet pas actuellement d'aller plus loin dans leur éventuelle hiérarchisation.

Concernant les continuités identifiées par le SCoT PVL, celles-ci ont été identifiées à une échelle supérieure et manquent certainement de finesse pour l'échelle de la communauté de commune. Là encore le manque de données ne permet pas d'aller plus loin dans la précision de ces continuités. Afin d'être en compatibilité avec le SCoT PVL et de faire ressortir les milieux et enjeux présents sur le territoire il est nécessaire d'afficher ces continuités sur la synthèse des corridors de la Trame Verte et Bleue Sud Sarthe. Il faut ainsi être conscient de leur imprécision face aux autres corridors identifiés avec le groupe de travail et du besoin de données complémentaires pour l'affinage de cette sous-trame.



4. Les ruptures de continuités écologiques

Rappel des définitions

L'objectif de la Trame Verte et Bleue est de limiter la fragmentation des habitats. Pour cela il est nécessaire en complément de l'identification des continuités écologiques, d'identifier les facteurs de perturbation et de fragmentation sur le territoire et de les localiser à l'échelle d'étude.

Le phénomène de fragmentation - Explications :

Pour que la biodiversité présente sur un territoire puisse réaliser son cycle de vie c'est à dire se nourrir, se déplacer, se reproduire, les milieux qui sont propices à son développement doivent être connectés entre eux. Ces connexions sont appelées continuités écologiques.

Cependant les activités humaines menacent et altèrent de nombreuses continuités en générant des obstacles à la circulation des espèces, en déstabilisant ou en détruisant des habitats. Par exemple via les axes de communication, l'urbanisation, les clôtures, l'éclairage etc. Ce phénomène de rupture de continuités d'habitat est dit de « fragmentation ».

Plus un territoire est fragmenté, plus il est difficile pour la biodiversité de s'adapter et de survivre, car la surface d'habitat non perturbé diminue. Dans certains cas la fragmentation est telle que les espèces n'ont plus la surface suffisante pour remplir les conditions propices à la survie, elles disparaissent ainsi localement.

Méthode d'identification

Ont été identifiés comme facteurs majeurs de rupture sur le territoire à l'échelle intercommunale :

- Les voiries
- L'urbanisation (dont zones d'activités)
- Les ouvrages sur cours d'eau
- Les pratiques agricoles utilisant un nombre important de traitement et réduisant les structures agro écologiques.
- Les projets de développement d'envergure
- La pollution lumineuse (la « trame noire » n'a pas été identifiée)

Seuls les trois premiers facteurs ont pu être localisés sur la cartographie, le 3^{ème} facteur dépendant de pratiques locales difficilement cartographiables à cette échelle. N'ont pas été identifiés comme rupture de continuités écologiques les carrières / sites d'extraction en cours sur le territoire, considérées comme des projets temporaires et localisés. Néanmoins, cela n'est pas généralisable à l'ensemble des projets de développement (d'extraction, énergétique etc.) notamment les projets à venir pour lesquels l'impact sera à étudier au cas par cas. La pollution lumineuse n'a pas fait l'objet d'une analyse particulière mais simplement d'une mise à disposition de cartes au sein du présent rapport à titre d'information.

Les données utilisées

- BD Topo 2017, couche voie ferrée
- Corine Land Cover 2012
- Route 500 IGN (2018)
- Données SCOT (ouvrages sur cours d'eau, passages à faune)

Les données ont été identifiées et utilisées à l'échelle de la communauté de communes pour identifier les ruptures principales du territoire. Elle ne permet pas d'observer les ruptures existantes à une échelle communale ou parcellaire (routes secondaires, clôtures etc.).

Présentation des données et argumentaire mis en avant auprès du groupe de travail

L'identification des éléments de rupture sur le territoire n'a pas fait l'objet d'un atelier de co-construction, considérant que les éléments fragmentant étaient déjà bien connus et identifiés sur le territoire. Ces données ont simplement fait l'objet d'une présentation cartographique et d'une description orale auprès du groupe de travail qui les a validés.

Une intervention du Syndicat Intercommunal de l'Aune (Valérie Monchatre technicienne de rivière) a permis d'approfondir la notion d'obstacles sur les cours d'eau et les travaux de restauration de continuités écologiques.

Un travail communal serait à mener en complément de cette connaissance à l'échelle intercommunale, pour affiner les ruptures existantes, notamment par la connaissance des habitants.

Un point sur la nature en ville – ruptures de continuités en centre bourg

L'atelier sur les ruptures a été l'occasion d'aborder également des problématiques associées, notamment sur les continuités en milieu urbanisé :

- Traitement des espaces public (imperméabilisation des sols, conservation d'un maillage bocager, plantation d'essences locales...)
- Gestion différenciée des espaces publics



Requeil, le 30 mai 2018

Les ruptures identifiées



Ruptures principales de continuités écologiques à l'échelle de la Communauté de Communes Sud Sarthe

LEGENDE

Les ruptures de continuités

■ Zone bâties

Axes routiers et Autoroutiers principaux

— Type autoroutier

— Liaison principale

— Liaison régionale

— Liaison locale

--- Voies ferrées

● Ouvrages sur cours d'eau (Données issues du SCoT PVL)

Aménagement - Réhabilitation de continuités écologiques

● Passage grand gibier (Donnée issue du SCoT PVL)

Le territoire Sud Sarthe

□ Périmètre CC Sud Sarthe

Réseau hydrographique

— Le Loir

— Autres cours d'eau

Occupation du sol majoritaire

■ Massifs forestiers

■ Espaces majoritairement agricoles

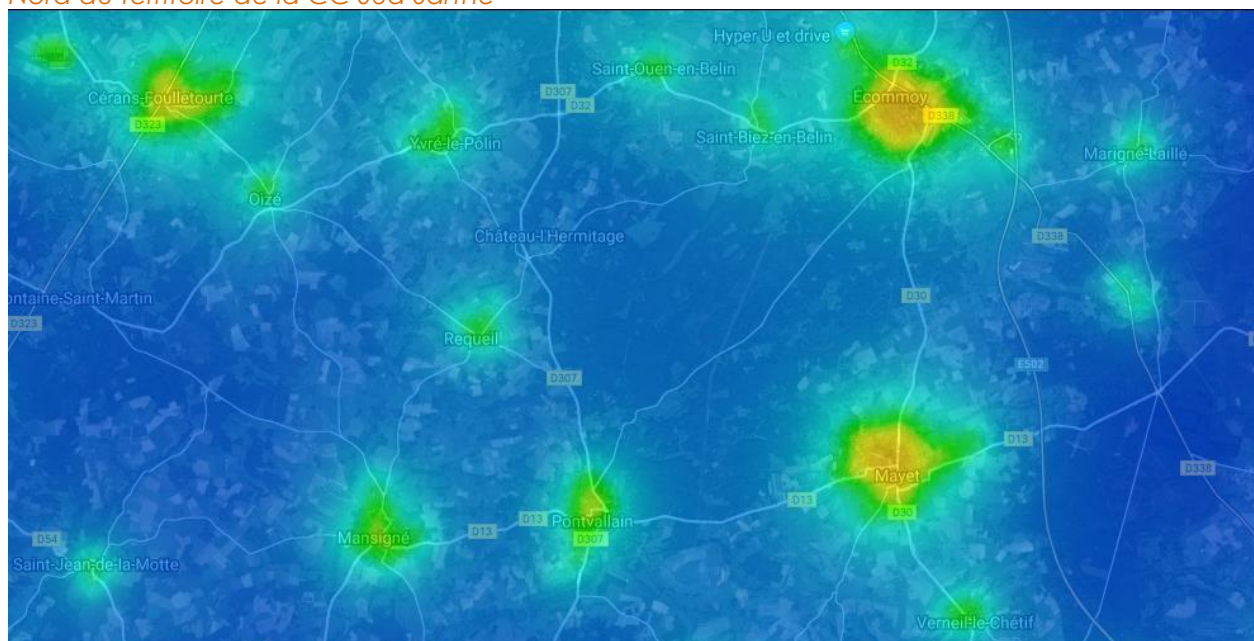


0 2.5 5 km

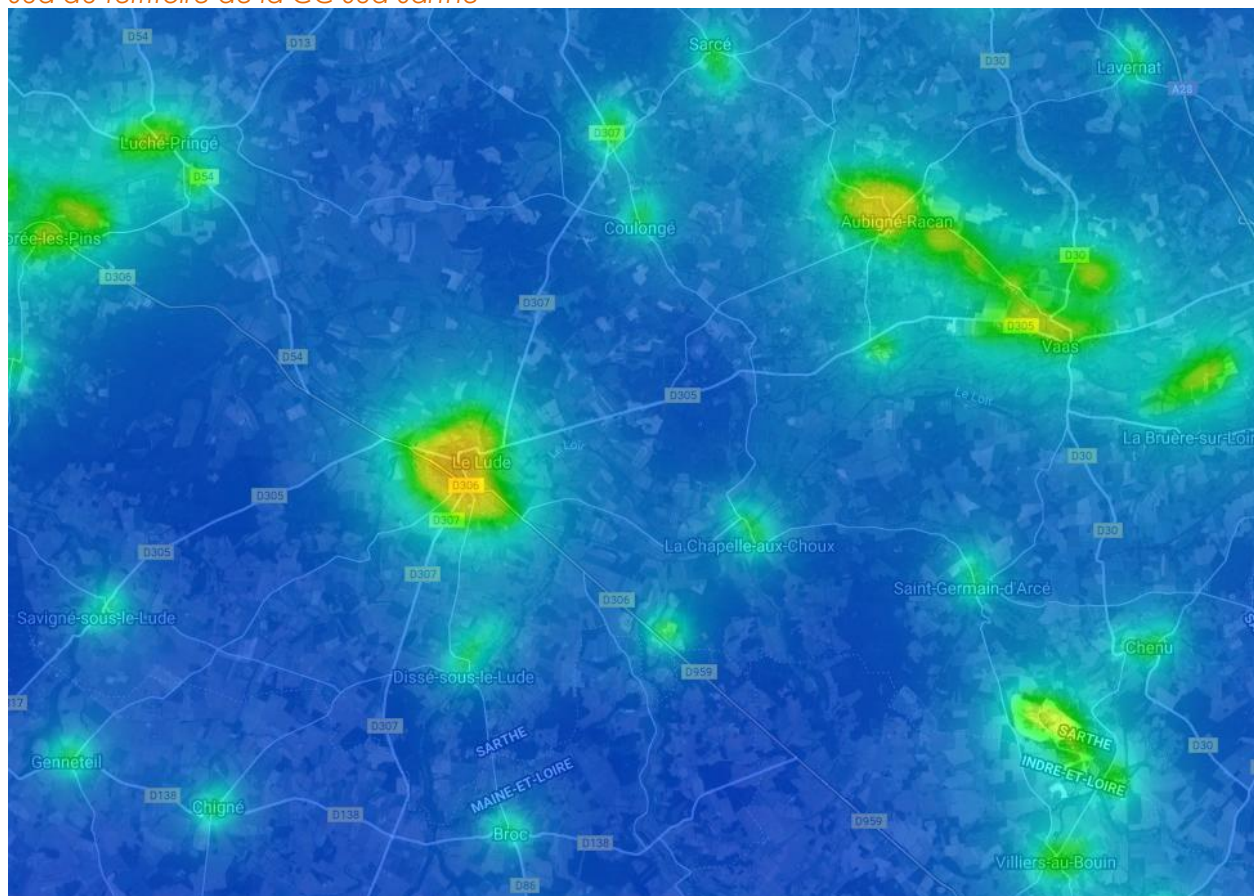
Sources : BD Topo 2017 (IGN), ROUTE 500 (IGN) Corine Land Cover (2012), OCS GE (2013), SCoT PVL

Carte de pollution lumineuse en fausses couleurs (Google MAP)

Nord du territoire de la CC Sud Sarthe



Sud du territoire de la CC Sud Sarthe



La pollution lumineuse n'a pas fait l'objet d'étude spécifique dans la réalisation de l'analyse Trame Verte et Bleue du territoire, ces cartographies sont simplement informatives. Les données présentées sont issues du travail de l'association AVEX (2016). Légende ci-après



Légende

Blanc : 0–50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

Magenta : 50–100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100 -200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

Orange : 200–250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250–500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messier parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'œil nu.

Vert : 500–1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40 -50° de hauteur.

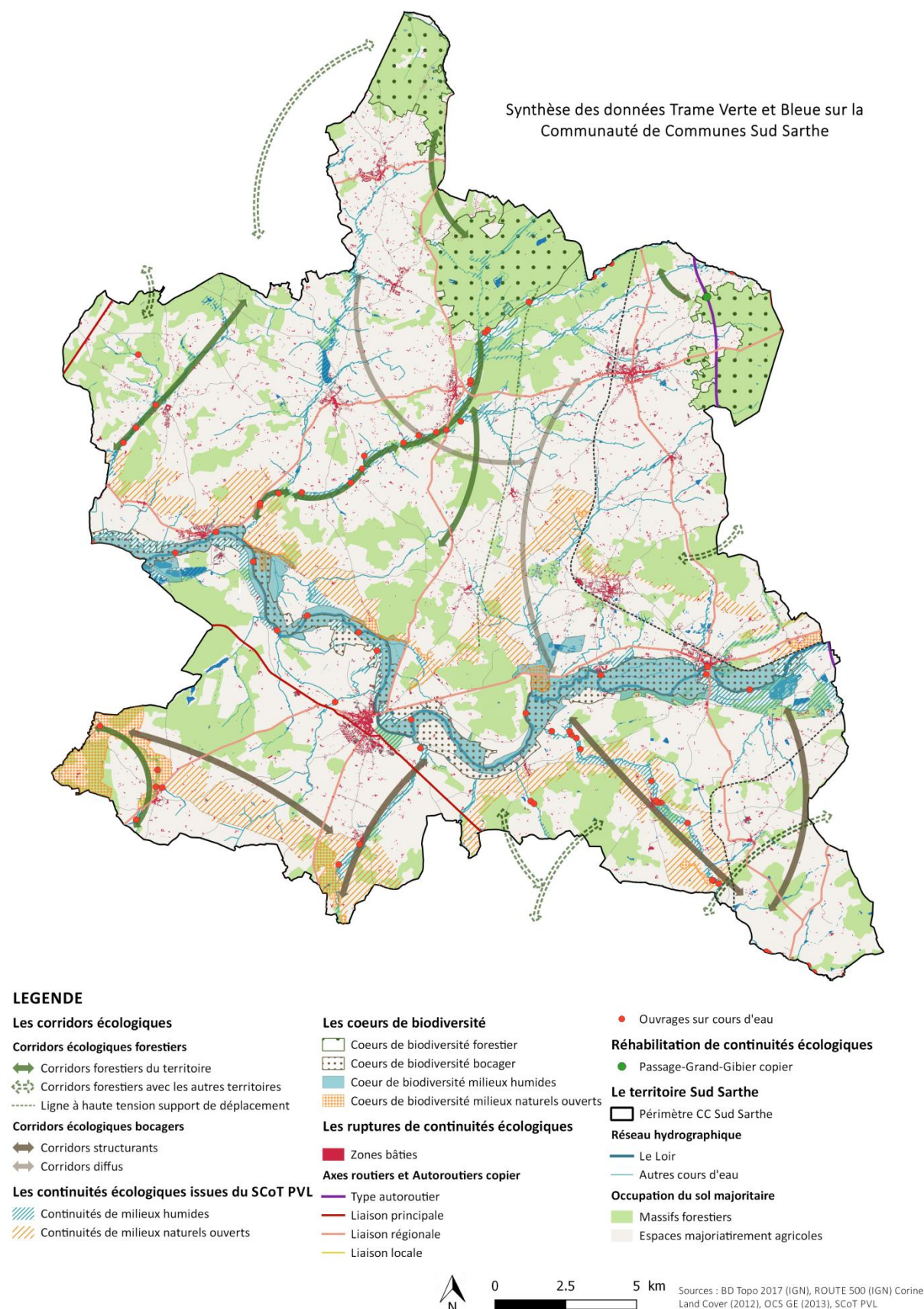
Cyan : 1000–1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Bleu : 1800–3000 : bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là en seconde réflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon.

Bleu nuit : 3000–5000 : bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

Noir : + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas à plus de 8° au-dessus de l'horizon.

Carte de synthèse : Trame Verte et Bleue Sud Sarthe



L'ensemble des données de continuité écologique cartographiées a été validé en direct par le groupe de travail lors de chaque atelier.



Les éléments non identifiés et signalés en compte rendu

- L'Espace Naturel Sensible de la Vallée des Cartes et de la Vésotière

Lors de l'atelier d'identification des cœurs de biodiversité du 11 avril 2018, la connaissance de chaque commune concernant les espaces naturels de son territoire a permis d'appuyer les choix de cœurs identifiés et leur priorisation. Néanmoins, l'ENS de la Vallée des Cartes et de la Vésotière n'est pas ressortie comme un cœur de biodiversité « Milieux humides » alors que ce périmètre se trouve simultanément : en site Natura 2000 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges, labellisé Espaces Naturel Sensible, en ZNIEFF de Type I et II et où sont pré localisés de nombreuses zones humides, traduisant l'intérêt écologique non négligeable et connu de cette zone.

L'absence de représentant de la commune de Savigné-sous-le-Lude lors de l'atelier n'a pas permis de faire remonter ces informations et l'importance de ces milieux humides pour le territoire. L'intégration de ce périmètre dans les cœurs de biodiversité « milieux humides » serait à réévaluer et à prendre en compte lors du zonage du PLUi.

- Les arbres remarquables du site Natura 2000 « Châtaigneraie à *Osmoderma eremita* au sud du Mans »

Le site Natura 2000 Châtaigneraies n'a pas été catégorisé cœur de biodiversité par le groupe de travail, considérant que le maillage bocager était peu important au regard d'autres zones du territoire, et que la présence d'arbres était une donnée plus ponctuelle. Ce site Natura 2000 présente néanmoins un enjeu fort et reconnu par l'état, notamment sur les insectes saproxylophages (Pique-Prune), comme l'ont souligné plusieurs élus lors de l'atelier « Cœurs de biodiversité » du 11 avril, et un patrimoine arboré remarquable pour le territoire. Il est ainsi nécessaire de réfléchir à la prise en compte des vieux arbres mentionnés par le site Natura 2000 et cartographiés au cours des diagnostics bocagers, au sein du PLUi.



5. Les enjeux en matière de Trame Verte et Bleue – Contribution au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rappel des définitions

La réalisation d'une analyse Trame Verte et Bleue amène à la cartographie des continuités écologiques structurantes et leurs ruptures sur le territoire ainsi qu'à l'échange avec les acteurs locaux dans le but d'identifier les enjeux principaux à ce sujet.

La mise en avant d'enjeux permet d'initier des pistes d'action pour la mise en œuvre des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques, notamment à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il **dessine le projet de territoire** qui doit respecter les principes du développement durable et doit articuler entre elles les politiques sectorielles. **La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques doit apparaître dans le PADD.**

Méthode d'identification

Les données utilisées

Des enjeux globaux concernant la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, en lien avec le développement et les activités du territoire, ont été formulés par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir au regard :

- des éléments apportés et définis par le groupe de travail,
- les enjeux mis en avant par le SCoT Pays Vallée du Loir,
- les enjeux mis en avant par l'Etat Initial de l'Environnement du PLUi,
- du ressenti du groupe de travail sur la mise en place de la TVB, de la philosophie de travail sur l'identification de la TVB (multifonctionnalité de la TVB).

Présentation des données et argumentaire mis en avant auprès du groupe de travail

Les différents enjeux et objectifs formulés par le CPIE ont été proposés, soumis et expliqués un à un au groupe de travail. Dans un second temps le groupe s'est divisé en trois sous-groupes pour travailler à la priorisation de chacun des enjeux et des objectifs proposés. (Aucun des éléments proposés n'a été remis en question comme aucun élément n'a été ajouté.) Le groupe s'est ensuite rassemblé pour acter la priorisation définitive de chaque enjeu.



Argumentaire et explications présentés au groupe de travail :

Le travail d'analyse Trame Verte et Bleue réalisé avec le groupe de travail a permis de mieux comprendre l'organisation du territoire intercommunal (milieux agricoles, milieux naturels, milieux urbanisés etc.), d'analyser ce territoire sous l'angle de l'écologie du paysage et d'en identifier les éléments de continuités écologiques :

- Cœurs de biodiversité
- Corridors écologiques (Des précisions seront à apporter pour affiner certains corridors identifiés au regard des inventaires en cours. Dans le cas présent les corridors zones humides sont issus du SCoT et seront à affiner par après via l'inventaire zones humides.)

Le groupe de travail a également soulevé des freins à l'intégration des continuités écologiques par son ressenti, qui a été pris en compte dans la restitution des enjeux.

Ce travail s'insère dans un objectif national, décliné au niveau régional et à intégrer au niveau local, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Cela implique pour le territoire de la CC Sud Sarthe d'avoir des objectifs concernant la fonctionnalité des éléments identifiés, en conciliation avec les activités humaines en présence. En cela les objectifs pour le territoire et les leviers d'actions vont au-delà du strict référencement réglementaire (ex : prise en compte des zones naturelles, agricoles etc. dans le zonage et règlement du PLUi) possible à mettre en place sur des zones spécifiques, mais bien vers un développement durable des activités humaines. C'est l'objet du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui intègre la Trame Verte et Bleue et identifie enjeux et objectifs en la matière.

L'analyse réalisée avec le groupe de travail a abordé la Trame Verte et Bleue sous un angle multifonctionnel, considérant les structures paysagères, les milieux naturels et semi naturels comme supports de biodiversité mais aussi de services rendus pour les activités humaines (cadre de vie, activité de loisir, régulation climatique etc.). Les enjeux et objectifs proposés s'intègrent dans cette démarche.

Les différents enjeux et objectifs proposés ont été identifiés au regard :

- Des enjeux identifiés par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Vallée du Loir
- (Le PLUi doit être compatible et en cohérence avec le SCoT)
- Des enjeux identifiés par l'Etat Initial de l'Environnement (EiE) du PLUi
- (L'EiE est le diagnostic initial du PLUi concernant le contexte territorial)
- Des éléments mis en avant par le groupe de travail Trame Verte et Bleue

Ce document / cet atelier n'aborde pas les enjeux liés aux cours d'eau et aux zones humides qui sont déjà identifiés par des politiques nationales et soumis à réglementation.

Enjeux proposés

ENJEU 1 – Prise en compte des continuités écologiques dans les activités et les projets de développement

Constat :

<i>Enjeux du SCoT Pays Vallée du Loir</i>	- Continuités écologiques entre les espaces agro-naturels ordinaires et les espaces au fort potentiel écologique. - Valorisation de la biodiversité et des paysages ruraux (dans la filière bois) - Prise en compte des services rendus par l'agriculture et la sylviculture : économie, alimentation, social, biodiversité, risques, identité et paysage, tourisme - Valorisation des filières agricoles courtes et de proximité - Qualité d'espaces publics des zones d'activité/ commerciales
<i>Enjeux EIE PLUi CCSS :</i>	-Pratique raisonnée de l'agriculture - Contrôle de l'impact de l'exploitation des ressources - Enjeu de santé publique : pollution agricole et industrielle
<i>Vu au sein du groupe de travail</i>	- Pratique raisonnée de l'agriculture - Contrôle de l'impact de l'exploitation des ressources - Enjeu de santé publique : pollution agricole et industrielle

Objectifs pour répondre à ces enjeux / ces constats :

1. Concilier l'activité agricole avec son environnement

- Préserver l'activité agricole face à la consommation d'espace
- Pérenniser l'agriculture locale (Soutien de projets d'outils de transformation locaux, Soutien dans l'optimisation des circuits courts, accompagnement sur la restauration collective etc.)
- Soutenir les initiatives et projets qui intègrent la TVB sous un angle multifonctionnel, redonnent un usage à certaines structures paysagères. (Expérimentation de pratiques en agroforesterie, Valorisation des haies pour le bois énergie (groupe bois-bocage), pratiques favorables au maintien d'insectes pollinisateurs ...) et génèrent des pratiques viables favorables à l'environnement

2. Concilier l'implantation de nouveaux projets de développement avec leur environnement

Accompagnement des porteurs de projets pour concilier développement et environnement dès l'amont du projet (projets énergétiques, zones artisanales / industrielles etc.)

3. Concilier l'activité forestière avec son environnement

- Favoriser des pratiques de gestion forestière favorables à la biodiversité
- Redonner leur place aux feuillus dans les projets de plantation - Eviter l'homogénéisation et la banalisation écologique et paysagère

ENJEU 2 – Maintien l'identité et la diversité paysagère support de biodiversité et garante d'un cadre de vie de qualité

Constat :

<i>Enjeux du SCoT Pays Vallée du Loir</i>	-Amélioration du cadre de vie - Accessibilité aux sites et aux cônes de vue sur le grand paysage - Qualité des espaces publics des centres-bourgs - Qualité des extensions urbaines, intégration paysagère - Cadre de vie : Attractivité résidentielle et touristique - Adaptation de l'aménagement au changement climatique (épisodes de sécheresse, événements climatiques brutaux)
<i>Enjeux EIE PLUi CCSS :</i>	-Maîtrise de l'expansion des centre-bourgs - Affirmation des continuités écologiques dans les milieux les plus peuplés
<i>Vu au sein du groupe de travail</i>	-Une diversité paysagère sur le territoire, avec des éléments semi-naturels structurants - Des espaces reconnus comme source d'une diversité écologique importante (Natura 2000) - Des espaces moins connus mais préservés - Diversité des paysages agricoles. - L'urbanisation : potentielle rupture de continuité écologique (nature en ville), nouveaux lotissements potentielles ruptures de continuité écologique et de cohérence paysagère

Objectifs pour répondre à ces enjeux / ces constats :

1. Maintien de la trame arborée identitaire et support de diversité écologique :

- Maintien et entretien d'un maillage de haies champêtres compatible avec les activités agricoles
- Maintien des arbres isolés, vieux arbres, d'arbres têtards en conciliation avec les activités humaines (ex : Secteur Est, Site Natura 2000 Châtaigneraies à Osmoderma) (Intérêt paysager, patrimonial et pour la faune)

2. Maintien de l'identité paysagère des petites vallées support d'une forte diversité

Pérennisation de l'activité agricole liée à l'élevage dans ces petites vallées : paysage et diversité écologique issus du maillage de prairies le long des cours d'eau. (Lutte contre la fermeture du paysage lié à l'abandon des terres agricoles ou à la conversion en boisements)

3. Favoriser la nature en ville – Continuités écologiques en milieu urbanisé

Accompagner l'évolution des pratiques en termes de gestions des espaces communaux et urbanisés (gestion différenciée, gestion écologique etc.)

4. Intégrer la Trame Verte et Bleue dans les projets d'aménagement

Garantir une cohérence paysagère, environnementale et urbaine dans les nouveaux projets d'aménagement pour préserver le cadre de vie local, assurer les continuités écologiques et aménager de façon à anticiper les événements climatiques brutaux.



ENJEU 3 – Valorisation des ressources naturelles et paysagères du territoire intercommunal

Constat :

<i>Enjeux du SCoT Pays Vallée du Loir</i>	-Accessibilité aux sites et vue sur le paysage - Attractivité des paysages et de la nature pour les touristes - Valorisation des socles du tourisme : paysages, nature, patrimoine
<i>Vu au sein du groupe de travail</i>	-Un territoire au cadre de vie de qualité avec une nature dite « ordinaire » attractive - Des milieux très spécifiques et remarquables

Objectifs pour répondre à ces enjeux / ces constats :

1. Valoriser des milieux spécifiques et remarquables

Coteaux calcaires (pelouses calcaires – troglodytes)

2. Valoriser les milieux « ordinaires » garants d’une qualité paysagère (accessibilité aux petites vallées et au Loir en conciliation avec les activités en place...) conjointement à la valorisation du patrimoine culturel

ENJEU 4 – Amélioration de la connaissance du territoire

Constat :

Un manque de données et de connaissances fines sur le territoire

Apporter des connaissances via des diagnostics/études complémentaires du territoire

Photographies de l'atelier (Verneil-le-Chétif, 07 juin 2018)



Priorisation des objectifs pour le territoire - A : Prioritaire B : Moyennement prioritaire C : Non prioritaire

ENJEUX ET OBJECTIFS		Commentaires du groupe de travail
ENJEU 1 – Prise en compte des continuités écologiques dans les activités et les projets de développement		
A	1. Concilier l'activité agricole avec son environnement	Le groupe a classé l'ensemble des objectifs a/ b/ c/ prioritaires car il considère que tout est lié.
A	a/ Préserver l'activité agricole face à la consommation d'espace	Il est nécessaire de pouvoir donner un revenu aux agriculteurs du territoire.
A	b/ Pérenniser l'agriculture locale (Soutien de projets d'outils de transformation locaux, Soutien dans l'optimisation des circuits courts, accompagnement sur la restauration collective etc.)	
A	c/ Soutenir les initiatives et projets qui intègrent la TVB sous un angle multifonctionnel, redonnent un usage à certaines structures paysagères, (Expérimentation de pratiques en agroforesterie, Valorisation des haies pour le bois énergie (groupe bois-bocage), pratiques favorables au maintien d'insectes pollinisateurs ...) et génèrent des pratiques viables favorables à l'environnement	
B	2. Concilier l'implantation de nouveaux projets de développement avec leur environnement	Deux sous-groupes sur trois considèrent que la réglementation est déjà importante en ce sens et suffit. Ainsi l'accompagnement n'est pas une priorité. Un des sous-groupes considère néanmoins qu'il faudrait plus d'accompagnement en amont des projets.
B	3. Concilier l'activité forestière avec son environnement	Le groupe a choisi de classer l'objectif 3 en moyennement prioritaire considérant l'objectif de conciliation de l'activité agricole avec son environnement comme l'objectif prioritaire.
B	a/ Favoriser des pratiques de gestion forestière favorables à la biodiversité	Bien que cet objectif ait été classé en moyennement prioritaire un des groupe souligne que c'est seul objectif qui donne la priorité à la biodiversité et qu'en cela il est important pour la démarche Trame Verte et Bleue.
B	b/ Redonner leur place aux feuillus dans les projets de plantation - Eviter l'homogénéisation et la banalisation écologique et paysagère	
ENJEU 2 – Maintenir l'identité et la diversité paysagère support de biodiversité et garante d'un cadre de vie de qualité		
A	1. Maintien de la trame arborée identitaire et support de diversité écologique	Il existe une certaine dynamique de replantation associée aux nouveaux bâtiments agricoles, objectif prioritaire permet d'accompagner cette dynamique.
A	a/ Maintien et entretien d'un maillage de haies champêtres compatible avec les activités agricoles	Ce n'est pas prioritaire car c'est quelque chose qui est déjà pratiqué.
B	b/ Maintien des arbres isolés, vieux arbres, d'arbres témoins en conciliation avec les activités humaines (ex : Secteur Est, site Natura 2000 Châtaigneraies à Osmoderna) (Intérêt paysager, patrimonial et pour la faune)	
A	2. Maintien de l'identité paysagère des petites vallées support d'une forte diversité	
A	Pérennisation de l'activité agricole liée à l'élevage dans ces petites vallées : paysage et diversité écologique issus du maillage de prairies le long des cours d'eau. (Lutte contre la fermeture du paysage lié à l'abandon des terres agricoles ou à la conversion en boisements)	
A	3. Favoriser la nature en ville – Continuités écologiques en milieu urbanisé	Il faut apprendre à vivre avec la nature. Il est nécessaire de valoriser les essences locales.
A	Accompagner l'évolution des pratiques de gestions des espaces communaux et urbanisés (gestion différenciée, gestion écologique etc.)	
B	4. Intégrer la Trame Verte et Bleue dans les projets d'aménagement	Le groupe classe cet objectif en moyennement prioritaire considérant qu'il y a déjà une réglementation en ce sens.
B	Garantir une cohérence paysagère, environnementale et urbaine dans les nouveaux projets d'aménagement pour préserver le cadre de vie local, assurer les continuités écologiques et aménager de façon à anticiper les événements climatiques brutaux.	
ENJEU 3 – La Trame Verte et Bleue comme support de valorisation du territoire intercommunal		
A	1. Valoriser des milieux spécifiques et remarquables	Concernant les deux objectifs suivant, la volonté est avant tout de préserver l'existant qu'il soit remarquable ou ordinaire.
A	2. Valoriser les milieux « ordinaires » garant d'une qualité paysagère (accessibilité aux petites vallées et au Loir en conciliation avec les activités en place...) conjointement à la valorisation du patrimoine culturel	
ENJEU 4 – Amélioration de la connaissance du territoire		
B	Apporter des connaissances via des diagnostics/études complémentaires du territoire	Certains membres du groupe considèrent que l'enjeu n'est pas que de mieux connaître mais aussi de faire connaître. Vulgarisation de la TVB en général, de ses spécificités sur le territoire / ses enjeux. Notamment auprès des habitants et des scolaires (citoyens de demain). Si apport de connaissance, il ne faut pas que cet apport nécessite une sollicitation déjà importante des acteurs du territoire. (Beaucoup de diagnostics/réunions à ce sujet avec la mise en place du Scot, de l'intercommunalité et du PLUJ)

Priorisation des enjeux identifiés